## Brève communication

## Découverte de *Gomphus graslinii* Rambur, 1842 dans le département du Cher, France (Odonata, Anisoptera, Gomphidae)

## Par Emmanuelle SPEH<sup>1</sup> et Anne-Marie LAMY<sup>2</sup>

Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre, Antenne Cher/Indre, 16 rue du Bas-de-Grange, F-18100, Vierzon; <emmanuelle.speh@cen-centre.org>
Association de Protection de l'Environnement du Boischaut, Le Trait d'Aujonc, F-18160, Ineuil; <am.lamy@free.fr>

Reçu le 16 avril 2013 / Revu et accepté le 31 mai 2013

Gomphus graslinii est une espèce ibéro-atlantique, endémique de la péninsule Ibérique, du sud et sud-ouest de la France.

Avant 2012, cet odonate était connu en région Centre, dans l'Indre, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher. Dans ce dernier département, il n'a plus été revu depuis 1989 (LETT J.M., 1989. Présence depuis 1983 de *Gomphus graslinii* Rambur, 1842 dans le département du Loir-et-Cher (41) (Odonata, Anisoptera : Gomphidae). *Martinia*, 5 (3) : 66). D'après la carte synthétique de la déclinaison régionale du Plan national d'actions (PNA) en faveur des Odonates, les observations d'Indre et d'Indre-et-Loire sont principalement situées dans les vallées de la Creuse, de la Claise, de l'Indre et de la Loire (BAETA R. SANSAULT E. & PINCEBOURDE S., 2012. Déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur des Odonates en région Centre, 2013-2017. Association naturaliste d'étude et de protection des écosystèmes « Caudalis » / Institut de recherche sur la biologie de l'insecte / direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre, 112 pp).

Classée en annexe II et IV de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore », cette espèce est protégée en France. Elle est classée « En danger » par l'évaluation de la Liste rouge des odonates de la région Centre (http://odonates.pnaopie.fr/wp-content/uploads/2013/01/LR\_Odonates\_RC\_2012.pdf).

En 2012, des inventaires entomologiques ont été effectués par le Cen Centre dans le cadre du projet CarNETB (Cartographie nationale des enjeux territoriaux de biodiversité remarquable), lancé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), piloté par la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre, et coordonné par le Muséum national d'histoire naturelle de Paris (MNHN). Le projet a fait l'objet de subventions du conseil général du Cher.

Le 29 juin 2012, au cours de prospections lépidoptérologiques, une femelle de *G. graslinii* (Fig. 1) a été observée pour la première fois dans le département du Cher, par les deux auteurs, sur une prairie humide de fauche bordée par des zones à molinie acidophiles plus sèches, de la commune de Saint-Hilaire-en-Lignières.

Cette prairie de fauche tardive est située, à vol d'oiseau, à 3,5 km de la rivière Arnon, potentiellement favorable à l'espèce (rivière lente, au fond sableux, bordée d'une ripisylve). Il s'agit de l'observation la plus orientale de la région Centre.

48 Martinia

Des recherches de populations reproductrices, ciblées sur les exuvies, seront effectuées en 2013 par le Cen Centre sur le cours de l'Arnon dans le département du Cher.



Figure 1. Gomphus graslinii ♀ capturée le 29 juin 2012 et critères permettant une identification certaine : (a) tibias entièrement noirs ; (b) lame vulvaire échancrée sur au moins la moitié de sa longueur (flêche) et avec les côtés convexes (© E. Speh). Cette capture a été possible grâce à un arrêté préfectoral autorisant la capture temporaire, suivie de relâche, de specimens d'espèce animale protégée ; il a été délivré via la direction départementale des territoires du Cher.

## Remerciements

Nous remercions Jean-Michel Lett pour avoir confirmé notre identification de l'espèce, Serge Gressette pour la relecture d'une première version du manuscrit, et Renaud Baeta ainsi qu'Éric Sansault pour la bibliographie transmise.